

[INTERNET] Contribution enquête publique du PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMMUNE DE DUN LE POËLIER

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite vous transmettre mon opposition à ce projet de parc photovoltaïque au motif que celui-ci se fait en totalité en zone humide (page 34 de l'étude d'impact).

Connaissant l'importance des zones humides sur le cycle de l'eau et du carbone, pour la biodiversité et la régulation du climat, il est totalement aberrant de mener un projet photovoltaïque sur une telle zone.

Les zones humides sont actuellement des espaces menacés :

*"Selon la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), 87 % des zones humides ont disparu entre le 18e et le 20e siècle. La perte de zones humides est actuellement trois fois plus rapide que la perte de milieux forestiers. En France, on estime que la moitié des zones humides a disparu entre les années 1960 et 1990 (Rapport d'évaluation sur les zones humides – Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques)."*

Source : Office Français de la Biodiversité

Mener des travaux et couvrir une zone humide de panneaux solaires impactent fortement les cycles de l'eau et du carbone du fait des modifications qu'ils entraînent sur la végétation, les retombées des précipitations sur le site et le sol.

Ce ne sont pas des mesures de compensation telle que la création d'une mare accompagnée qui plus est d'un défrichement qui vont annuler la perte de zones humides.

Cette perte de zones humides est irréversible et ceci est à l'opposé de ce qu'il faut faire dans la lutte contre le changement climatique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.  
Mme Salou